

Compte-rendu Conseil Municipal du 14 avril 2016

Présents : Mmes Marie-France Prouhèze et Danièle Grebert, MM Christian Malavieille, Benoît Granier, Bernard Martin, René Trocellier, Pascal Nuc, Etienne Clavel, Pascal Vigne, Denis Deltour.

Excusé : Christian Vaissière.

- **Comptes administratifs 2015**

Présentation et vote des comptes administratifs. Le compte administratif du budget principal s'élève en fonctionnement à 193 271 € en dépenses et 319 422 € en recettes.

La section investissement s'élève à 156 244 € en dépenses et 160 885 € en recettes.

En l'absence du Maire, le doyen de l'assemblée Denis Deltour fait procéder au vote. Adopté à l'unanimité.

- Le **compte de gestion** est également voté à l'unanimité.

- **Budgets primitifs 2016**

Après examen des propositions du Maire, les trois budgets (lotissement, assainissement, et budget général) sont votés à l'unanimité.

Le budget général est en équilibre à 350 853 € en fonctionnement et en investissement à 689 546 €, incluant notamment le solde des travaux d'aménagement de La Bessière, le projet de création d'un bar, une étude pour l'aménagement de l'ancienne Mairie, le programme de rénovation du petit patrimoine et un programme de remise à niveau des chemins ruraux. On peut noter une baisse des dotations de l'État de 11 771 € ainsi que des baisses de compensations de dégrèvements.

- **Les taux d'imposition sont reconduits sans augmentations :** taxe d'habitation 3,50%, taxe foncière sur le bâti 10,82 %, et taxe foncière sur le non-bâti à 207,13 %.
- **Les subventions aux associations sont reconduites et votées à l'unanimité** pour un montant total de 8 980 €.
- **Amendes de police :** il est proposé la réalisation d'un mur de soutènement le long de la chaussée du lotissement pour sécuriser la voirie des chutes de pierres.
- **Programme petit patrimoine**
Aménagement et peinture du pont Eiffel et de la statue de la Vierge, aménagement de la croix et du lavoir de Volpillac.
Entreprises retenues :
 - Maçonnerie : Soulier-Nuc
 - Peinture et réaménagement du pont : SARL BessièreCoût total de 32 941 € TTC, financé à hauteur de 13 050 € par le Département.
- **Bar multiservices :** C.U. accordé autour du poste France Telecom avec contraintes dues au lit majeur de la rivière.
- Le CCAS propose de financer sur son budget investissement un columbarium dans le

cimetière ; proposition adoptée.

- Demande d'achat de meuble et table inox pour la cuisine de la salle des fêtes ; devis à 2 035 € HT. Validé pour commande.

- **Commune nouvelle**

Le Maire rappelle l'historique de cette démarche, les différentes réunions qui ont eu lieu en 2015 et 2016 (Maires, Conseillers Municipaux, Commission de rédaction de la charte, réunions d'information,...).

Il précise que cette création de commune nouvelle va entraîner une uniformisation des taxes directes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non-bâti) avec un lissage des taux sur 12 ans.

En ce qui concerne la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le bâti, la commune ayant des taux très bas, ceux-ci vont augmenter significativement alors que la taxe sur le foncier non-bâti actuellement très élevée se retrouvera en baisse.

Cette fusion, si elle est validée par les six communes prendra effet au 1er janvier 2017.

Après une longue discussion, le vote à bulletin secret est effectué portant sur la création de la commune nouvelle de Peyre en Aubrac constituée par les six communes de la Terre de Peyre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Questions diverses**

- Vente biens de section de Volpillac à M. Cédric Martin.

Le Conseil Municipal, après avoir pris acte du vote des membres de la section, avait validé la vente de la parcelle C131 d'une contenance cadastrale annoncée de 765 m². Or, suite au passage du géomètre, il s'avère que la parcelle ne totalise que 612 m², le chemin attenant ayant été en grande partie pris dans cette parcelle.

Aussi, le Conseil Municipal, considérant l'écart très important de surface, décide à l'unanimité de ramener le prix proportionnellement au nombre de m².

- Divers panneaux de signalisation sont délabrés ou arrachés ; un état des lieux sera fait par le Premier Adjoint Benoît Granier en vue de régler le problème.
- Deux lampes communales sont hors-services.

Après avoir remercié chacun, le Maire lève la séance à 0h30.